



MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
Avis aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ,

Par la soussignée Josée Roy, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité que le conseil, lors de la séance tenue le 8 juin 2019 a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT no. 2019-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

Ce règlement est affiché et disponible sur le site internet de la municipalité et déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Mont-Tremblant, ce 28 juin 2019.

Josée Roy
Secrétaire-trésorière adjointe